

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** J'avais cependant une bonne excuse à cela. Je suis maintenant de retour et j'ai hâte de serrer la main de mes collègues.

Je voudrais pouvoir souhaiter aux députés d'en face bonne chance lors des prochaines élections, mais je n'irai pas jusque-là, car de nombreux Canadiens ainsi que moi-même nous demandons quel plan machiavélique le premier ministre est en train de mijoter afin de redevenir l'enfant chéri des Canadiens. Quant à moi, j'estime qu'il s'agit là d'une tâche impossible. Les députés d'en face espèrent qu'il trouvera le moyen d'accomplir les miracles nécessaires, mais c'est là une tâche impossible.

**Une voix:** Pourquoi!

**M. Alexander:** C'est impossible à cause du sentiment d'aliénation, de frustration, de dégoût, de désespoir, de crainte des électeurs ainsi que leur incrédulité et leur méfiance à l'égard du gouvernement. Je regarde le leader du gouvernement à la Chambre. Il sait que je parle franchement. La méfiance des Canadiens à l'égard du gouvernement est maintenant trop profonde à cause de l'incompétence et de la gabegie du régime actuel.

Le bill C-35 est intitulé ainsi:

Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.

C'est un titre qui induit en erreur, mais il aurait pu donner lieu à des louanges et à des félicitations si la partie du titre qui dit «et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent» avait pu être interprétée comme un changement dans l'attitude du gouvernement, dans sa façon de penser et ses initiatives. A mon avis, un tel changement aurait pour effet de réduire et de minimiser les souffrances et les problèmes qui découlent d'un taux élevé de chômage et d'inflation ainsi que du marasme. Une réorganisation n'a rien de révolutionnaire en soi et n'est pas non plus une panacée. C'est le résultat qui compte. En d'autres termes, qu'est-ce que le gouvernement entend réaliser par cette réorganisation? Et surtout, dans quelle direction le gouvernement doit-il s'engager pour atteindre son but dans l'intérêt des Canadiens?

Abstraction faite de l'article qui concerne les pêches et l'environnement, le bill nous apprend assez peu de choses. Nous voulons qu'il soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts pour savoir ce qui se fait au chapitre de la réorganisation. Jusqu'ici le gouvernement a envisagé la réorganisation comme une solution en soi, plutôt que comme une première étape dans la recherche de solutions. J'aimerais donner quelques exemples, que je ne suis peut-être pas le premier à signaler mais qui, je pense, édifieront la Chambre. Il y en a cinq.

Premier exemple: en 1971 le ministère des Pêches et des Forêts est englouti dans un nouveau ministère, celui de l'Environnement. En 1974, le ministre d'État est chargé des pêches au sein du ministère de l'Environnement. En 1976, le ministre amorce une réintégration avec le ministère des Pêches et de l'Environnement, confié à un seul ministre. Mais le ministre actuel a l'intention de créer un ministère distinct des Pêches et Océans, indépendant de celui de l'Environnement. Il aura donc fallu pas moins de quatre réorganisations pour que la question de ce domaine d'activités en revienne à une organisation qui

#### *Organisation du gouvernement—Loi*

ressemble à s'y méprendre à celle d'avant 1971. C'est une volte-face, en quelque sorte.

Le deuxième exemple est celui du ministère d'État aux Affaires urbaines. Ce ministère est créé en 1971 pour tenir compte de l'accélération de l'urbanisation et des problèmes soient résolus mais, néanmoins, le ministère va disparaître dans six mois environ. L'urbanisation et ses problèmes n'ont pas changé. C'est l'organisation qui change.

Le troisième exemple concerne le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie créé également en 1971. En plus d'être chargé d'élaborer les politiques fédérales en matière de sciences et de technologie, le ministère fut chargé de coordonner les politiques fédérales existantes en la matière. Bien que ces tâches d'élaboration et de coordination de politiques ne soient pas moins urgentes aujourd'hui, le ministère a connu au cours de ses sept années d'existence six titulaires dont trois étaient déjà chargés d'autres responsabilités ministérielles. Quand nous songeons au terme «réorganisation», nous devons déterminer les objectifs et l'orientation que le gouvernement entend poursuivre afin d'adopter une politique et un principe au profit des Canadiens.

Le quatrième exemple concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce. On l'a réorganisé en 1977 pour créer le programme d'expansion des entreprises conçu pour coordonner la distribution de tous les crédits du ministère destinés à soutenir l'industrie. Le programme d'expansion des entreprises distribuait maintenant un montant d'argent inférieur à celui que distribuait ses prédécesseurs.

Le cinquième exemple concerne la suppression du poste de contrôleur du Trésor en 1969. Celui-ci avait pour tâche, entre autres, d'administrer les décaissements du fonds du revenu consolidé, de fournir des services comptables et de prévoir les besoins de liquidités. En 1978, le gouvernement crée le poste de contrôleur général, qui est rattaché au Conseil du Trésor et qui est chargé, entre autres, de mettre sur pied des systèmes de contrôle des dépenses et d'autres moyens de surveillance des pratiques administratives connexes. Ces deux fonctions comportent suffisamment de similarités pour qu'on soit en droit de se demander si le gouvernement n'est pas une fois de plus revenu au point de départ.

Comme dernier exemple, mais non le moindre, le gouvernement nous a fait cadeau d'un grand superministre. Je me souviens du temps où il était ministre chargé du Conseil du Trésor. Je l'ai surveillé de près assez habilement à l'époque où il s'occupait de l'immigration, du travail, de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage. Voilà qu'il se retrouve maintenant superministre. Il trouvera sûrement le moyen de sauver le gouvernement des périls qui le menacent quotidiennement. Je me demande quelles sont les priorités du gouvernement.

**Mme Sauvé:** Nous n'en avons pas.

**M. Alexander:** J'entends un député d'en face dire que le gouvernement n'en a pas. Je suis le premier à l'admettre.

**M. Paproski:** C'est le ministre des Communications (M<sup>me</sup> Sauvé) qui l'a dit.

**M. Alexander:** Est-ce bien le ministre des Communications (M<sup>me</sup> Sauvé)?

**M. Beatty:** Oui.